

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024

Convocation : 07/10/2024

Présents : 11/15

Votants : 11/15

Le onze octobre deux mille vingt-quatre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	P	Mme Odile LE GALLAIS	A
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : Mmes CORNU Pauline, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine.

Absente excusée : Mme LE GALLAIS Odile

M. BLANQUET Gilbert est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 11 juillet 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

Quelques infos ...

- Monsieur le Maire tient à féliciter et remercier, à nouveau, toutes celles et ceux qui se sont investis dans la préparation et l'organisation du repas des aînés qui a connu un franc succès tant du point de vue de la décoration, de la salle, que de la qualité du repas et de l'animation.
- Monsieur le Maire dit avoir reçu un courrier en date du 7 juin 2022 au terme duquel Monsieur le Président de la Communauté de Communes renonce au transfert de plein droit du pouvoir de police.

PRÉSENTATION DU PADD

Jean-Marie Ferment et Alain Couroyer présentent le PADD.

Monsieur le Maire avait joint le diaporama à l'invitation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est conscient de la nécessité d'une armature urbaine mais ne peut pas s'empêcher de penser au sort des communes rurales à moyen et long terme.

Les axes définis en fonction du projet de territoire sont ambitieux et les objectifs pourraient permettre la réalisation de beaux projets.

La leur d'espoir pourrait venir des récentes déclarations du premier ministre, dans l'assouplissement des mesures dans le domaine de la sobriété foncière.

En tout état de cause, le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

CONTRAT POUR LA RELANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lancé par le Gouvernement en 2020 le CRTE est un cadre de travail entre l'Etat et les Collectivités pour la mise en place, à l'échelle d'un bassin de vie, de projet de territoire selon 3 axes :

- organiser l'action publique locale autour d'un projet de territoire,
- accélérer la transition écologique,
- accompagner des projets locaux.

Les CRTE bénéficient d'un pilotage renforcé de l'Etat, d'un accompagnement en ingénierie : ADEME, CEREMA, ANRU, ANAH, Agence de l'Eau... et du financement de l'Etat grâce à la pérennisation du fond vert.

Monsieur le Maire présente les axes retenus dans le cadre du projet de territoire en fonction des orientations définies dans le domaine de la transition écologique :

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer
- Mieux produire

URBANISME

- Aménagement du terrain communal

Le permis de construire de la nouvelle résidence sera déposé dans les prochaines semaines.

SEMINOR a transmis quelques photos avant la présentation générale du projet, elles sont commentées par Alain Couroyer et Jean-Marie Ferment.

Les membres présents du Conseil Municipal apprécient l'aspect général du projet.

- Acquisition terrain « BUREL »

L'aménagement du virage conduisant à la rue du Goulley doit permettre aux véhicules lourds de desservir correctement l'entreprise de maraichage.

Une rencontre avec Mr Burel Jacques, propriétaire de l'herbage, a été organisée en mairie. Monsieur Burel a accepté la vente d'une surface d'environ 100 m² au prix de 8,00 le m². Les frais de bornage, de clôture et de notaire seront à la charge de la commune.

Parallèlement France Télécom a accepté de déplacer le poteau de téléphone.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire, de signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

- Cimetière

Le plan de nettoyage est en place pour exécution avant le 1^{er} novembre.

- Elagage

Un groupe de travail composé de (Alain Couroyer, Gilbert Blanquet, François Burel) va se réunir pour établir une cartographie des besoins en élagage, avant l'envoi de courrier recommandé aux propriétaires concernés, les mettant en demeure de réaliser les travaux dans un délai imparti, faute de quoi les travaux seront réalisés par une entreprise à leur dépend.

- Mare

Les travaux de curage de la mare de la motte sont prévus en octobre par la CCCA.

L'analyse de l'eau laisse apparaître des traces de pollution, notamment d'hydrocarbure, qui obligeront un traitement particulier des boues.

- Point d'Apport Volontaire

La campagne de mise en place des sacs translucides par la CCCA a pour but d'améliorer le geste de tri. Force est de constater que les premiers résultats laissent à penser que le but est atteint. Cependant, les conséquences sont difficilement absorbables par Véolia, prestataire qui connaît les pires difficultés pour vider les PAV.

Véolia déclare quelques points en tension sur le territoire de la CCCA, dont Angiens, et souhaiterait la mise en place de PAV supplémentaire, notamment au 180 rue des Grés.

Après discussion, le Conseil Municipal s'oppose à l'implantation de PAV au 180 rue des Grés et charge Gilbert Blanquet d'étudier la possibilité d'une installation autour du transformateur rue des grés.

- Point de recharge véhicule électrique

Dans le cadre du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), le SDE 76 a été informé de l'accord de la commune pour installation d'une borne de recharge.

La puissance, le lieu d'implantation, reste à définir.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE FLOREAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se dit favorable au prêt à titre gratuit de la salle floreal :

- pour l'organisation par le Rayon vert du spectacle « Prodiges » le jeudi 30 janvier 2025,
- pour l'organisation par Siel Bleu des séances de gymnastique douce destinées aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Et charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

SERVICE COMMUN D'ARCHIVAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention intervenue avec la CCCA qui prendra fin au 31 décembre prochain, pour la mise en commun de l'archivage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

RETRAIT DE LA DÉLABÉRATION N° 15/2024 – RÉCOMPENSE DUS TRAVAIL

Récompense au travail

Par délibération en date du 31 mai dernier, le Conseil Municipal avait proposé l'attribution d'une prime en récompense d'une certaine assiduité. Par courrier, en date du 19 juillet 2024, Monsieur le Sous-Préfet s'est opposé à cette décision et sollicite l'annulation de la décision susvisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, annule la délibération n° 15/2024.

Déroulement de carrière

En fonction du déroulement de carrière de Madame Leusière et sur proposition du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide :

- . la fermeture du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- . d'ouvrir un poste de rédacteur, secrétaire général de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition du service de gestion comptable de Fécamp, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des membres présents, d'admettre en non-valeur au compte 6542, une somme de 61.50 € représentant des frais de garderie 2014 de l'enfant KQ.

DEMANDE DE SUBVENTION MFR

La MFR de Saint Valery-en-Caux sollicite une subvention pour la prise en charge des frais de formation personnelle, professionnelle et scolaire du jeune GN.

Conscient de la qualité du travail de la MFR, le Conseil Municipal se dit prêt à aider le jeune lors de stage si besoin, mais ne souhaite pas verser de subvention à la MFR au titre de la scolarité.

MEDECINE SANTE/PREVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents, émet un avis favorable à la reconduction de la convention qui arrive à échéance au 31 décembre 2024, et charge Monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

FELICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture d'un message reçu de la part de Guy Filleux, doyen d'âge du repas des aînés du 6 octobre 2024, qui transmet toutes ses amitiés et félicitations quant à la qualité du repas des aînés.

PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS

Brigitte rappelle les prochaines animations sur la commune :

- **19 octobre** : marche « octobre rose »
- **27 octobre** : loto foot de la « Vallée du Dun »
- **2 novembre** : Karoké « Téléthon » Angiens en Fête
- **11 novembre** : repas organisé par les Anciens Combattants
- **15 novembre** : exposition crèches salle « LALINEA »
- **16 novembre** : repas soirée choucroute « Angiens en Fête »
- **23 novembre** : dictée A2C
- **30 novembre** : téléthon
- **6 décembre** : marché de Noël des parents d'élèves
- **8 décembre** : loto « Angiens en Fête »
- **20 décembre** : Noël des enfants de la commune
- **22 décembre** : loto foot de la « Vallée du Dun »

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurité « piétons »

François Burel demande un passage piéton de la salle Floréal au parking.

Le Conseil Municipal se dit favorable, et adressera une demande auprès des services de la voirie de la CCCA.

- Défense incendie

Alain Couroyer rappelle que les demandes tendons à l'enfouissement d'une réserve à incendie ont échoués à la propriété des conjoints Burel.

Des contacts sont en cours avec M. et Mme Métaux.

- Carrefour d'Iclon

Gilbert Blanquet rappelle que les démarches engagées avec le département non pas aboutis à l'exception de la vitesse à 50 km/h et passage piétons au niveau de l'abri- bus.

Fort de constater que ces travaux non que peu d'effet sur la vitesse des automobilistes et la dangerosité des enfants qui traversent la route pour se rendre à l'école.

En conséquence le CM souhaiterait que l'étude soit reprise et serait très favorable à l'implantation de feux tricolores « de récompense ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h.